



COMITÉ SYNDICAL

Séance du Lundi 23 janvier 2017

Délibération 2017_01_05

Objet : Débat d'orientations budgétaires

Le dix-sept janvier deux mille dix-sept, à quatorze heures trente, dans les locaux du Département de Loire Atlantique, s'est réuni le comité syndical du SYLOA, dûment convoqué par courrier en date du neuf janvier deux mille dix-sept signé par le Président du SYLOA. Le quorum n'étant pas atteint lors de cette séance, le comité syndical est de nouveau convoqué le vingt-trois janvier deux mille seize, à huit heures trente, dans les locaux de Nantes Métropole, par courrier en date du dix-huit janvier deux mille dix-sept signé par le Président du SYLOA.

Étaient présents : Monsieur Christian COUTURIER, Madame Anne LERAY, Monsieur Éric PROVOST, Monsieur Joël BARAUD

Participaient également : Madame Cécile FOURMARIER, directrice du SYLOA

Nombre de votants : 4

Secrétaire de séance : Monsieur Joël BARAUD

EXPOSÉ DES MOTIFS

Première étape du cycle budgétaire, le débat d'orientations budgétaires (DOB) doit se dérouler dans les deux mois qui précèdent le vote du budget primitif, qui intervient à la présente séance. Le document ci-joint a été réalisé pour servir de base aux échanges du comité syndical.

**Après en avoir délibéré,
le comité syndical à l'unanimité**

- ✓ **Prend** acte de la présentation du Débat d'Orientations budgétaires 2017 lors du comité syndical du 6 décembre 2016

Fait à Nantes, le 23 janvier 2017

Pour extrait certifié conforme,

Compte-tenu :

- De la transmission au contrôle de légalité le :
- De l'affichage au siège du syndicat le :

Christian COUTURIER
Président du SYLOA

RAPPORT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES

Préambule

Conformément à l'article L 2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) modifié par la loi n°2015 991 du 7 août 2015-art 107 (relative à la loi NOTRe), l'élaboration du budget pour les groupements de communes comprenant au moins une commune de 3 500 habitants est précédée d'un Débat d'Orientations Budgétaires (DOB) dans les deux mois précédant l'examen du budget.

Auparavant, la loi prévoyait qu'une note explicative de synthèse soit adressée aux membres du comité syndical. La loi NOTRe prévoit de nouvelles dispositions, notamment que le DOB s'effectue sur la base d'un rapport élaboré par le Président sur les engagements budgétaires, les engagements pluriannuels, ainsi que sur la structure et la gestion de la dette.

Le Syloa est soumis aux dispositions budgétaires des communes de plus de 3 500 habitants et de moins de 10 000 habitants. En conséquence, le décret n° 2016-841 du 24 juin 2016 prévoit que ce rapport comporte à minima les informations suivantes :

« 1° Les orientations budgétaires envisagées par le syndicat portant sur les évolutions prévisionnelles des dépenses et des recettes, en fonctionnement comme en investissement. Sont notamment précisées les hypothèses d'évolution retenues pour construire le projet de budget (...).

« 2° La présentation des engagements pluriannuels, notamment les orientations envisagées en matière de programmation d'investissement comportant une prévision des dépenses et des recettes. Le rapport présente, le cas échéant, les orientations en matière d'autorisation de programme.

« 3° Des informations relatives à la structure et la gestion de l'encours de dette contractée et les perspectives pour le projet de budget. Elles présentent notamment le profil de l'encours de dette que vise la collectivité pour la fin de l'exercice auquel se rapporte le projet de budget.

« Les orientations visées aux 1°, 2° et 3° devront permettre d'évaluer l'évolution prévisionnelle du niveau d'épargne brute, d'épargne nette et de l'endettement à la fin de l'exercice auquel se rapporte le projet de budget. »

Éléments de contexte

Le SYLOA est hébergé au 42 quai de Versailles à Nantes dans des locaux mis à disposition temporairement par Nantes Métropole avant leur destruction. Le lancement des travaux étant annoncé pour le dernier trimestre 2017, un déménagement dans de nouveaux locaux est prévu durant la période estivale. Un prévisionnel comprenant l'évaluation des charges, la location des locaux, les loyers d'avance, la caution ainsi que les frais de déménagement a été inscrit au budget 2017.

Rappels des effectifs, objectifs et missions récurrentes de l'équipe du SYLOA

L'équipe du SYLOA est composée de 6 personnes (5,8 ETP) :

- La directrice du SYLOA (0,2 ETP) et animatrice du SAGE Estuaire de la Loire (0,8 ETP).
- La chargée de mission SAGE (1 ETP).
- Le chargé d'animation ASTER (assistance et suivi des travaux en rivières et milieux aquatiques) (1 ETP).
- Le chargé d'évaluation (SAGE et ASTER) (1 ETP).
- La responsable de communication du SAGE et du SYLOA (0,8 ETP).

- L'assistante administrative et comptable du SAGE et du SYLOA (1 ETP).

Cette équipe est en charge de :

- L'animation et le secrétariat de la Commission Locale de l'Eau (CLE) avec notamment la formulation d'avis réglementaires sur les projets et contrats en compatibilité/conformité avec les documents du SAGE (accompagnement au quotidien des porteurs de projets en amont et en aval de leur dépôt de dossier).
- L'évaluation du SAGE Estuaire de la Loire avec la mise en place du tableau de bord.
- Le suivi des études nécessaires à la mise en œuvre du SAGE.
- L'accompagnement des structures référentes dans la mise en œuvre des actions du SAGE en complémentarité avec les actions de l'animateur ASTER. Cette animation conjointe permet d'assurer une présence sur le terrain et de porter les déclinaisons « SAGE » auprès de nos différents partenaires.
- L'animation ASTER intervient spécifiquement sur l'accompagnement technique et méthodologique des maîtres d'ouvrages et des structures référentes dans l'émergence et la mise en œuvre de leurs contrats territoriaux milieux aquatiques. Ainsi, l'animateur élabore des outils et des méthodes visant à faciliter la mise en œuvre du SAGE par les partenaires, instaure des réunions d'échanges et de formations pour les techniciens du territoire, centralise et diffuse les documents techniques, réglementaires nécessaires à la bonne mise en œuvre des contrats. Il travaille également, en lien avec le chargé d'évaluation, à mettre en adéquation les besoins des maîtres d'ouvrage, des financeurs et de la CLE pour le suivi et l'évaluation des travaux entrepris dans le cadre des contrats grâce à des méthodes et des outils de suivi harmonisés et mutualisés.
- L'évaluation du SAGE et de l'ensemble des démarches découlant de sa mise en œuvre est essentielle pour évaluer l'efficacité des actions sur le territoire. Pour cela, le SYLOA dispose d'un ensemble de référentiels et de données mis à disposition des partenaires du SAGE et d'outils mutualisables, gratuits, d'évaluation des politiques contractuelles (EMA-PIL) et du SAGE (EMA-TB).
- L'appropriation des enjeux, objectifs et moyens nécessaires pour atteindre les objectifs du SAGE passe par une politique de communication développée depuis 2009. Elle a permis la création et le développement de nombreux outils qui font aujourd'hui leur preuve : site internet, newsletter, Rendez-vous du SAGE... Cette politique s'appuie également sur les travaux menés par l'ASTER et par le chargé d'évaluation. La création du SYLOA est une véritable opportunité pour renforcer la dynamique instaurée sur le SAGE, la stratégie de communication de ce dernier est donc naturellement développée à partir des outils existants du SAGE et nécessite aujourd'hui le développement de son propre plan de communication.

Les projets pour 2017

a. Révision du SAGE Estuaire de la Loire

L'année 2017 est une année charnière pour la Commission Locale de l'Eau du SAGE Estuaire de la Loire qui entre dans l'écriture des documents du SAGE révisé. En plus des missions récurrentes, l'année 2017 sera consacrée à :

- ♦ La finalisation de l'étude de gouvernance et de construction des scénarii de travail pour l'écriture de SAGE et les nouveaux enjeux : plans d'actions sur l'estuaire, sur le littoral et sur les têtes de bassins versants.
- ♦ La finalisation de l'actualisation de l'état des lieux et l'actualisation du diagnostic du SAGE.
- ♦ Le lancement du marché d'accompagnement technique et juridique d'écriture du SAGE révisé.

- ♦ Un travail en régie sera conduit, en parallèle du travail des bureaux d'études, sur :
 - Changement climatique et la rédaction de notes d'enjeux pour la prise en compte du SAGE dans les documents d'urbanisme (SCOT) et un accompagnement des structures porteuses de SCOT pour leur déclinaison dans les PLUi, qui permettra de remobiliser les acquis de l'étude non finalisée du guide eau et urbanisme.
 - L'intégration du travail sur les têtes de bassins versants mené par l'animateur ASTER.
 - Préparation de l'actualisation des feuilles de route par sous-bassin et par type d'acteurs : analyse du SDAGE Loire Bretagne 2016-2021 et de son programme de mesures (accompagnement financier des territoires).

b. Animation ASTER

L'animation ASTER est une fonction essentiellement exercée en régie et tournée vers l'accompagnement des techniciens du territoire. Les actions phares pour 2017 sont :

- ♦ Organisation de 2 journées d'information et de formation sur :
 - Une thématique très opérationnelle en lien avec la restauration des cours d'eau et des marais (techniques de restauration, suivi de travaux ...).
 - Une thématique plus règlementaire ou organisationnelle (gestion de la biodiversité et milieux humides, continuité écologique, GEMAPI, tableau de bord et évaluation).
- ♦ Organisation d'une journée d'échanges techniques / retour d'expérience sur les travaux de restauration des milieux aquatiques sur le bassin versant du SAGE ou sur un territoire voisin (points positifs, points négatifs, concertation, coûts...).
- ♦ Formation et accompagnement des maîtres d'ouvrages à l'utilisation du cahier des charges type sur les travaux en milieu aquatique validé en 2016, compréhension et mise à jour de base de données harmonisée au moyen de l'application EMA-PIL. Cet accompagnement sera réalisé en binôme avec le chargé d'évaluation. Le but étant de disposer, à termes, d'un observatoire sur l'état des milieux aquatiques et la mise en œuvre des CTMA sur le territoire du SAGE.
- ♦ Élaboration d'un guide méthodologique facilitateur pour la mise en place des règlements d'eau sur le territoire du SAGE dans le but de proposer, à la CLE, une méthodologie commune qui permettra ensuite à chaque gestionnaire de marais de mettre en place le règlement d'eau tout en permettant d'y intégrer les particularités locales.
- ♦ Caractérisation et hiérarchisation des enveloppes prioritaires de têtes de bassin versant en lien avec les structures référentes du SAGE. Cette enveloppe de têtes de bassin versant prioritaires et les programmes d'actions associés seront soumis à une dernière validation du bureau de la CLE. L'intégralité de la démarche, présentée en CLE fin 2017, permettra ensuite de passer à la phase d'intégration dans le SAGE révisé.

En parallèle, une plaquette pédagogique expliquant le rôle de ces milieux pour le bon état des milieux aquatiques et la démarche mise en œuvre sur le territoire du SAGE sera réalisée.

c. Évaluation des programmes, ressources et systèmes d'informations géographiques

L'évaluation des programmes, ressources et systèmes d'informations géographiques est une mission principalement réalisée en régie. Pour 2017, il s'agira :

- ♦ D'accompagner le bureau d'études en charge de l'actualisation de l'état des lieux et du diagnostic du SAGE notamment via la mise à disposition des données par le SYLOA et la mise en forme des données pour l'intégration dans l'outil tableau de bord passant par une phase importante de collecte, de production et d'intégration des données collectées (catalogage de l'information, mobilisation des connaissances et consolidation des flux de données, animation du réseau des producteurs de données (réseau ASTER, AELB, État, CG, Région, GIP).
- ♦ De former des maitres d'ouvrage à l'outil EMA-PIL en binôme avec l'animateur ASTER suite à la validation du cahier des charges type pour la réalisation des travaux en rivière et milieux aquatiques. La prise en main de la base de données et d'EMA-PIL nécessite un temps d'appropriation et de formation. Une phase pilote sera engagée auprès du SAH en partenariat avec l'ADBVB. Ce travail permettra de tester l'utilisation du CCTP type et de l'application EMA-PIL en les confrontant aux réalités de terrain. Une fois la solution testée elle sera déployée auprès de l'ensemble des techniciens qui pourront ainsi renseigner, consulter et suivre l'ensemble de leur travail sur une même application tout en permettant un reporting fin des actions pour l'évaluation de la mise en œuvre du SAGE. Ces différents tests et intégration de données pourraient induire la nécessité d'adapter l'application EMA-PIL.

d. Communication du SAGE et de l'ASTER

L'année 2017 est une année décisive pour le SAGE et le territoire. En matière de communication et afin de s'adapter au mieux à ce contexte, la stratégie développée durant l'année, en s'appuyant sur des outils existants ou nouveaux, s'attachera à :

- ♦ Évoluer vers une production plus visuelle, plus illustrée, graphiquement enrichie et plus partageable.
- ♦ Évoluer vers une communication plus interactive, transversale, en réseau.
- ♦ Faciliter et démultiplier le partage d'informations grâce aux technologies du web actuel.
- ♦ Identifier et favoriser les actions de communication efficaces et à faible coût.

Un travail particulier sera réalisé afin d'accompagner la révision du SAGE. Les différents outils de communication seront mobilisés : newsletters, e-mailing réguliers de suivi du projet, page dédiée sur le site Internet, relations presse, mobilisation du compte Twitter, envoi d'éléments graphiques « Pour mieux comprendre » via e-mailing.

Les nouvelles actions de communication pour l'année 2017 sont :

- ♦ La diffusion de l'état des lieux du SAGE en version papier. Conformément au décret de 2007, l'état des lieux du SAGE actualisé doit être envoyé en version papier à chaque membre de la CLE.
- ♦ La diffusion du CCTP type relatif à la restauration des milieux aquatiques suite à sa validation en 2016.
- ♦ Mise en page du guide pédagogique sur les têtes de bassin versant qui s'inscrit dans la continuité du travail mené par l'animateur ASTER avec une diffusion prévue au 1^{er} trimestre 2018.
- ♦ La diffusion du guide méthodologique pour la réalisation des règlements d'eau.

- La mise en œuvre d'un compte Twitter pour démultiplier l'information auprès des collectivités mais également nos principaux partenaires (ONEMA, forum des marais, Agence de l'Eau Loire Bretagne, etc.)
- La diffusion de visuels « pour mieux comprendre » afin d'informer sur les différentes problématiques, obligations liées à l'eau et favoriser la mutualisation et l'échange.
- La création de modules de formation e-learning et diffusion de vidéos pour accompagner notamment l'appropriation des nouveaux enjeux du SAGE.

e. Communication du SYLOA

L'année 2017 sera axée sur la consolidation de la stratégie de communication choisie en 2016. Ce travail est exclusivement mené en régie et vise à :

- Poursuivre la diffusion des informations motivant la légitimité du SYLOA.
- Soutenir les membres, en procurant les moyens et les outils destinés à promouvoir le projet.
- Baliser l'avancement du projet à intervalle régulier en le faisant vivre et en matérialisant son existence.
- Fournir les éléments d'évaluation nécessaires et éclairer sur l'organisation et le circuit décisionnel du SYLOA.

Il s'appuiera sur les outils développés dans le cadre de la mise en œuvre du SAGE, à savoir, une lettre interne dématérialisée, l'alimentation d'une page internet dédiée et le développement de relations de presse.

Traduction budgétaire

a. Évolution des recettes de fonctionnement

↳ État récapitulatif des recettes de fonctionnement par chapitre

Chapitre	Description	BP 2016 + DM1 et 2	2017
002	Excédent antérieur reporté	- €	16 893 €
013	Atténuation de charges	3 721 €	3 360 €
74	Dotations et participations	470 964 €	538 740 €
TOTAL		474 685 €	558 993 €

Arrondi à l'euro

À noter : l'excédent antérieur reporté correspond ici au report des dépenses imprévues 2016 qui ne seront pas consommées. Cette ligne sera affinée à l'issue de la clôture des comptes 2016. Les crédits supplémentaires seront affectés aux études du SAGE et aux coûts prévisionnels de location des nouveaux locaux.

Atténuation de charges

Cette recette correspond au remboursement de la part salariale des tickets restaurant de chaque agent.

Remboursement tickets restaurant	3 360 €	(2016 : 3 721 €)
TOTAL 2017	3 360 €	(2016 : 3 483 €)

Dotations et participations

✓ Contribution des membres

La contribution globale des membres reste inchangée en 2017 :

Membres EPCI-FP	178 540 €	(2016 : 178 540 €)
Département Loire Atlantique	60 000 €	(2016 : 60 000 €)
TOTAL 2017	238 540 €	(2016 : 238 540 €)

✓ Subvention Agence de l'Eau

Les subventions de l'Agence de l'Eau pour l'année 2017 s'élèvent à :

Personnel	209 000 €	(2016 : 200 520 €)
Études	63 200 €	(2016 : 12 854 €)
Communication	20 000 €	(2016 : 11 040 €)
TOTAL 2017	292 200 €	(2016 : 224 424 €)

À noter dans les subventions « Études », la non intégration de la subvention pour l'évolution d'EMA PIL (10 800 €) dans l'attente de la validation de l'éligibilité par l'Agence de l'Eau.

D'autre part, les demandes de subventions prévisionnelles pour l'année n+1 de l'animation du SAGE et de l'ASTER doivent parvenir à l'Agence de l'Eau en fin d'année N. L'attribution de ces demandes par l'Agence de l'Eau Loire Bretagne entraîne le versement d'un acompte de 50 % de ces subventions qui pourra donc être potentiellement versé en 2016. Dans ce cas, les recettes pour la clôture de l'année 2016 et le budget prévisionnel 2017 seront modifiés mais n'entraîneront pas d'impact budgétaire sur le financement des postes.

✓ *Région des Pays de la Loire*

Il est proposé au comité syndical de solliciter de nouveau la région des Pays de la Loire pour une subvention forfaitaire de 8 000 € sur l'animation du SAGE 2017. L'attribution de cette subvention est soumise aux contraintes annoncées, dans le courrier d'éligibilité 2016, à la baisse de dotations de l'État à la Région.

Région Pays de la Loire	8 000 €	(2016 : 8 000 €)
TOTAL 2017	8 000 €	(2016 : 8 000 €)

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

PRÉVISIONS 2017	558 993 €	(2016 : 474 685 €)	+ 17,76 %
------------------------	------------------	---------------------------	------------------

b. Évolution des dépenses de fonctionnement du budget

↳ **État récapitulatif des dépenses de fonctionnement par chapitre**

Chapitre	Description	BP 201 + DM1 et 2	2017
011	Charges à caractère général	134 065 €	243 183 €
012	Charges de personnel	290 263 €	304 569 €
66	Charges financières	3 850 €	1 000 €
022	Dépenses imprévues	16 893 €	2 640 €
023	Virement à l'investissement	25 655 €	- €
042	Amortissements	3 959 €	7 601 €
TOTAL		474 685 €	558 993 €

Charges à caractère général

Les charges à caractère général recourent : les achats courants, les services extérieurs, les frais d'énergies, etc.

✓ *Achat d'études et prestations de services*

Cette dépense correspond à l'animation (rédaction et mise en ligne des brèves, gestion) du site internet du SAGE et du SYLOA.

Animation du site internet	4 140 €	(2016 : 4 140 €)
TOTAL 2017	4 140 €	(2016 : 4 140 €)

✓ *Achats non stockés de matières et fournitures*

Ce compte regroupe tous les achats non stockables ou non stockés tel que l'eau, énergie, fournitures entretien, administratives, petit équipement etc...

TOTAL 2017 **13 325 €** (2016 : 14 924 €)

✓ *Services extérieurs*

Les services extérieurs font partie des charges internes telles que les contrats de prestations de services, crédit-bail, locations-charges locatives, assurances, rémunérations d'intermédiaires, publications, transports frais postaux, télécommunications, etc. Les principales modifications par rapport à 2016 portent sur les dépenses d'études (62 k€) auxquelles s'ajoutent les études initiées en 2016 et soldées en 2017 (49 k€), les frais de déménagement dans de nouveaux locaux à hauteur de 21 k€, les frais d'impression et affranchissement de l'état des lieux du SAGE (13 k€).

Prestations de services (newsletter, charte graphique, installation PC)	15 404 €	(2016 : 22 244 €)
Locations (mobilières et immobilières)	28 186 €	(2016 : 16 153 €)
Charges locatives	10 697 €	(2016 : 2 400 €)
Entretien, réparations maintenance	14 416 €	(2016 : 28 550 €)
Assurance	1 000 €	(2016 : 426 €)
Études	110 800 €	(2016 : 25 382 €)
Formations et séminaires	10 400 €	(2016 : 3 282 €)
Rémunérations d'intermédiaires et honoraires	2 976 €	(2016 : 540 €)
Publicité et publications	13 100 €	(2016 : 2 021 €)
Déplacements, missions	5 000 €	(2016 : 5 200 €)
Affranchissement et télécom	9 172 €	(2016 : 9 243 €)
Nettoyage locaux	2 568 €	(2016 : 1 700 €)
TOTAL 2017	241 183 €	(2016 : 117 142 €)

✓ *Impôts locaux*

TOTAL 2017 **2 000 €** (2016 : 2000 €)

Charges de personnel

Ce poste constitue la plus importante charge de fonctionnement. La proposition faite au comité syndical pour ce chapitre intègre la réforme des parcours professionnels, des carrières et des rémunérations, l'augmentation de la valeur du point d'indice, et les évolutions de carrières telles que prévues par les grilles salariales.

✓ *Impôts, taxes et versements assimilés*

Sont inscrites à ce compte les cotisations versées aux taxes transport, au fonds national d'aide au logement, au CNFPT et au CDG de Loire-Atlantique et la contribution solidarité.

Transport	4 000 €	(2016 : 3 090 €)
FNAL	500 €	(2016 : 160 €)
CNFPT et CDG	4000 €	(2016 : 3 311 €)
Solidarité	700 €	(2016 : 500 €)
TOTAL 2017	9 200 €	(2016 : 7 061 €)

✓ *Rémunération du personnel*

Les charges de personnel sont constituées par l'ensemble des rémunérations du personnel et par les charges liées à ces rémunérations.

Titulaires	69 200 €	(2016 : 66 728 €)
Non titulaires	127 200 €	(2016 : 116 377 €)
TOTAL 2017	196 400 €	(2016 : 183 105 €)

✓ *Charges de sécurité sociale et de prévoyance*

Ce compte enregistre les cotisations patronales pour la sécurité sociale, pour les retraites, les ASSEDIC, assurance du personnel et fonds national de compensation.

TOTAL 2017	86 000 €	(2016 : 81 955 €)
-------------------	-----------------	--------------------------

✓ *Autres charges sociales*

Ce compte enregistre les dépenses liées à l'adhésion au CNAS, les visites médicales obligatoires des agents, les tickets restaurants et le remboursement des transports en commun des agents.

TOTAL 2017	10 219 €	(2016 : 14 619 €)
-------------------	-----------------	--------------------------

Charges financières

Ce compte enregistre les charges relatives à la sollicitation d'une ligne de trésorerie. En effet, il est proposé de souscrire une ligne de trésorerie pour pallier d'éventuels problèmes de trésorerie en début d'année.

TOTAL 2017	1 000 €	(2016 : 3 850 €)
-------------------	----------------	-------------------------

DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

PRÉVISIONS 2017	558 993 €	(2016 : 474 685 €)	+ 17,76 %
------------------------	------------------	---------------------------	------------------

c. Évolution des recettes d'investissement

↳ **État récapitulatif des recettes d'investissement par chapitre**

Chapitre	Description	BP 2016 + DM1 et 2	Prévision CA 2016	2017
021	Virement du fonctionnement	25 655 €	€	- €
28	Amortissement	3 959 €		7 601 €
TOTAL		29 614 €		7 601 €

La dotation aux amortissements est suffisante pour couvrir les dépenses d'investissement en 2017. Il est proposé au comité syndical de ne pas effectuer de virement du fonctionnement pour financer les dépenses d'investissement.

RECETTES D'INVESTISSEMENT			
PRÉVISIONS 2017	7 601 €	(2016 : 29 614 €)	- 74,33 %

d. Évolution des dépenses d'investissement

↳ État récapitulatif des dépenses d'investissement par chapitre

Chapitre	Description	BP 2016 + DM1 et 2	2017
20	Immobilisations incorporelles	12 920 €	2 000 €
21	Immobilisations corporelles	16 694 €	5 601 €
TOTAL		29 614 €	7 601 €

Les plus importantes dépenses d'investissement ont été effectuées en 2016, avec l'achat des premiers équipements nécessaires au lancement du SYLOA.

Immobilisations incorporelles

Ce compte recense toutes les dépenses de logiciel. Afin de mener à bien la caractérisation et hiérarchisation des têtes de bassin versant en régie il est nécessaire d'acquérir un module complémentaire de cartographie SIG.

TOTAL 2017	2 000 €	(2016 : 12 920 €)
-------------------	----------------	--------------------------

Immobilisations corporelles

Ce compte recense toutes les dépenses de matériels de bureau, informatique et divers matériels (réfrigérateur, téléphone, matériel vidéo etc...). En 2017, il est proposé au comité syndical d'intégrer à ces dépenses l'augmentation de la capacité du serveur informatique en vue de l'acquisition des nouvelles données de l'état des lieux du SAGE, le renouvellement de 2 postes informatiques et l'achat du matériel vidéo pour le module vidéo du SAGE.

Matériels de bureau et informatique	3 715€	(2016 : 11 633 €)
Divers matériels	1 886 €	(2016 : 1 561€)
TOTAL 2017	5 601 €	(2016 : 16 694€)

DÉPENSES D'INVESTISSEMENT			
PRÉVISIONS 2017	7 601 €	(2016 : 29 614 €)	- 74,33 %

e. Endettement

Sans objet pour le SYLOA.